

groupe **ELEGIA**

REUNION PUBLIQUE

16/01/2020











SOMMAIRE

Mot d'accueil de M. le Maire

PRESENTATION (Commissaire Enquêtrice)

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA ZAC DES PORTES DU VERCORS

- Des enjeux métropolitains et communaux
- Le périmètre opérationnel
- Programme d'aménagement de la 1ère tranche opérationnelle
- Les Incidences environnementales :
 - Les Circulations
 - Le risque Inondation Hydrauliques
 - La Faune et la Flore

L'enquête publique

une procédure encadrée par le code de l'environnement

Enquête publique « loi sur l'eau » ZAC Portes du Vercors 1^{ère} tranche opérationnelle de la phase 1 Réunion publique 16 janvier 2020 🖸

Le droit à l'information et à la participation inscrits dans la Constitution

- « La participation du public à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement est mise en œuvre en vue :
- 1° D'améliorer la qualité de la décision publique et de contribuer à sa légitimité démocratique;
- 2° D'assurer la préservation d'un environnement sain pour les générations actuelles et futures (...) »

(Code de l'environnement article L120-1)

Une procédure ouverte

- « L'enquête publique a pour objet d'assurer l'information et la participation du public
- ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers
- lors de l'élaboration des décisions susceptibles d'affecter l'environnement (...)

pour éclairer la décision administrative

- Les observations et propositions parvenues pendant le délai de l'enquête sont prises en considération par le maître d'ouvrage et par l'autorité compétente pour prendre la décision. »
- (Code de l'environnement article L123-1)

Rôles et missions du commissaire enquêteur

Un commissaire enquêteur ou une commission d'enquête

- √ indépendant(e) du maître d'ouvrage et des parties prenantes
- ✓ Désigné(e) par le président du Tribunal Administratif
- √ chargé(e) de
 - veiller à l'information du public
 - recueillir les observations
 - établir un rapport
 - émettre un avis motivé (consultatif)
 - le rapport et les conclusions sont consultables pendant un an après l'enquête publique

Les modalités de cette enquête publique

- Les dates de l'enquête
 - √ du 13 janvier au 14 février 2020
- le dossier d'enquête disponible
 - ✓ Sur internet https://www.elegia-groupe.fr/docutheque/
 - √ dossier papier
 - o en mairies de Fontaine et de Sassenage
 - Sur rendez vous à la DDT de l'Isère (Grenoble)

Comment participer?

- Vos observations seront toutes prises en compte
- · ce soir en réunion publique
- lors des permanences d'enquête à Fontaine et Sassenage
- sur les registres d'enquête
- par courrier électronique ddt-se-observations-ep-e5@isere.gouv.fr
- par courrier postal adressé à la commissaire enquêtrice à la mairie de Fontaine

8 permanences à votre disposition

- Fontaine: samedi 18 janvier 10h à 12h
- Sassenage: mercredi 22 janvier de 9h à 12h
- Fontaine: lundi 27 janvier de 13h30 à 16h30
- Sassenage: jeudi 30 janvier de 14h30 à 17h30
- Fontaine: mercredi 5 février de 14h à 17h
- Sassenage: vendredi 7 février de 9h à 12h
- Fontaine: lundi 10 février de 9h à 12h
- Fontaine: vendredi 14 février de 14h à 17h

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1ère TRANCHE OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS

-

DES ENJEUX METROPOLITAINS ET COMMUNAUX

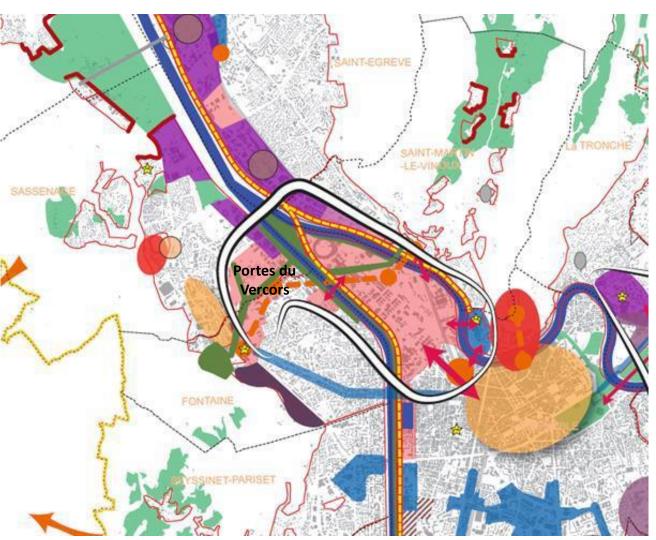
Un grand projet au sein de la polarité nord ouest du territoire métropolitain

Grande opération d'aménagement à enjeux forts au sein de la polarité Nord-Ouest

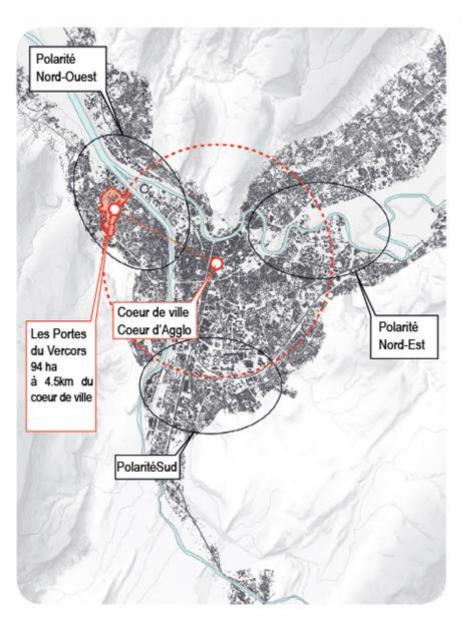
Opération d'ampleur

Position stratégique

- → adossé à la presqu'île
- → à proximité des équipements scientifiques
- → au cœur d'un bassin d'emplois important



Un projet qui concentre des enjeux majeurs pour la Métropole



Accompagner la politique d'aménagement du territoire retranscrite dans le cadre du Schéma de cohérence territorial (ScoT), et du Plan Local de l'Urbanisme intercommunal (PLUi) approuvé le 20 décembre 2019

Répondre aux besoins de **production de logements**, notamment de logements sociaux notamment pour la commune de Sassenage, précisés dans le cadre du Plan Local de l'Habitat **(PLH)** et au titre de la loi Solidarité et renouvellement urbain (SRU)

Accompagner la politique en matière de **déplacements** pour le territoire métropolitain retranscrite dans le cadre du Plan de Déplacements Urbains **(PDU)** approuvé le 7 novembre 2019

Participer aux objectifs de **création d'emplois**, en lien avec la Presqu'île scientifique formulés dans le cadre du **schéma de développement économique** métropolitain

Participe aux objectifs du plan d'action Air-Energie-Climat métropolitain en proposant notamment une déminéralisation de l'espace public, des bâtiments répondant aux exigences de performance énergétique et des nouveaux modes de déplacements alternatifs à la voiture.

Un projet d'ampleur porté par les communes de Fontaine et de Sassenage avec un contexte communal différent

Sur Fontaine:

Un secteur déqualifié avec des friches industrielles

- → Une nécessaire requalification du secteur
- → Besoin de production de logements pour tous avec un objectif de mixité sociale et attirer de nouvelles familles (75% logements privés) pour accueillir les familles fontainoises
- → Besoin de créer un pôle animé qui rayonne à l'échelle de la polarité Nord-Ouest (pôle de commerces et de loisirs)
- → Besoin d'aménagement sur l'espace public pour améliorer les déplacements, la circulation et le cadre de vie

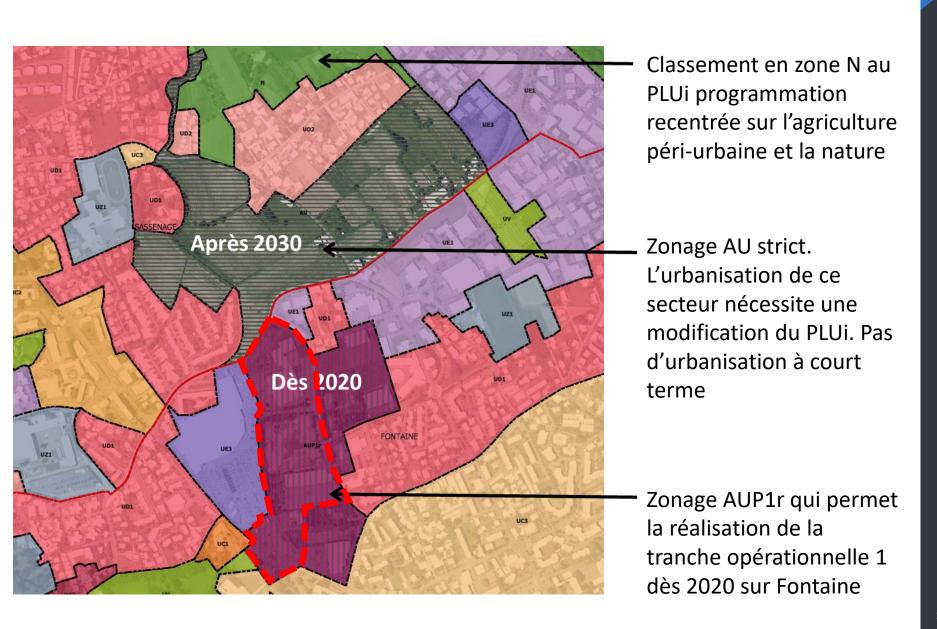




Sur Sassenage:

Des terrains non bâtis pour permettre à la commune de Sassenage de répondre à ses obligations en matière de logements sociaux (loi SRU)

Traduction des périmètres et du phasage dans le PLUi



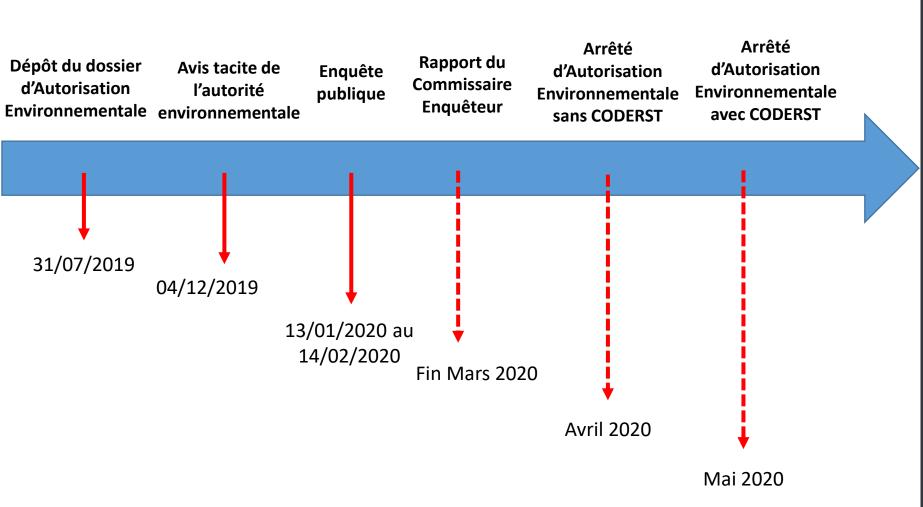
LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1ère TRANCHE OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS

_

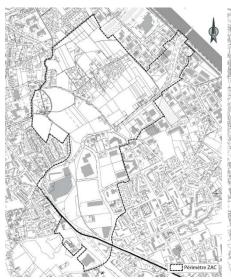
LE PERIMETRE OPERATIONNEL

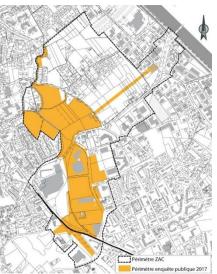
Procédure règlementaire au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégés

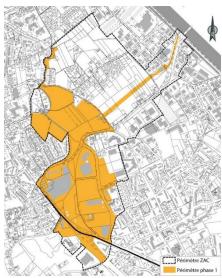
Sur la 1ère tranche opérationnelle du projet d'Aménagement des Portes du Vercors

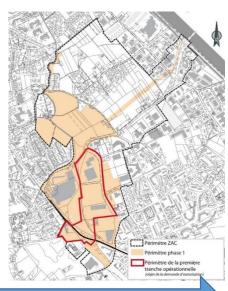


Historique du Périmètre









2013Dossier de création

Périmètre = 96 ha

<u>Programme</u> = 2 500 logements + 70 000 m² SDP activité

2017

Définition 1ère phase d'urbanisation

<u>Périmètre</u> = 30,85 ha

<u>Programme</u> = entre 1500 et 1600 logements + 20 à 30 000 m² SDP activité

2018 Modification périmètre 1ère phase

d'urbanisation

Périmètre = 41,6 ha

<u>Programm</u>e = entre 1500 et 1600 logements + 20 à 30 000 m² SDP activité

2019

Définition 1ère tranche opérationnelle de la 1ère phase d'urbanisation

<u>Périmètre</u> = 10,4 ha

<u>Programme</u> = 550 logements + 9 000 m² SDP activité

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1ère TRANCHE OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS

_

PROGRAMME D'AMENAGEMENT DE LA 1ère TRANCHE OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS

Le programme d'aménagement

LOGEMENTS: environ 36 600 m² SDP, soit 550 logements environ Granulométrie adaptée pour répondre aux besoins en matière de logements pour tous Typologie: 25% de logements sociaux

LOISIRS: environ 6000 m² SDP

- 4 500 m² cinéma
- 1 500 m² de loisirs complémentaires et services

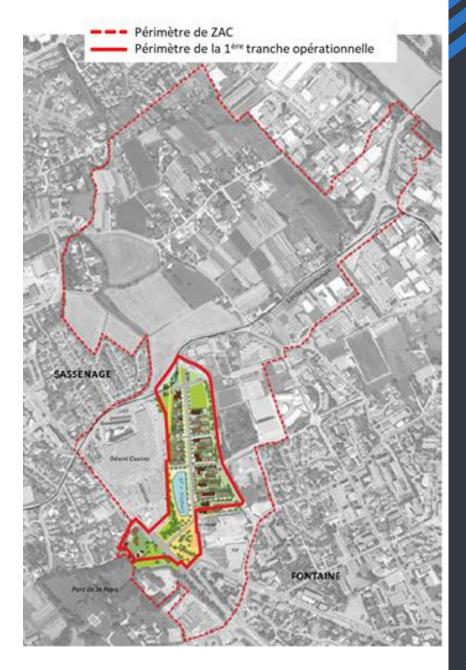
(laser game, bowling, restaurant)

COMMERCES, ACTIVITES, SERVICES:

environ 3 000 à 5000 m²

- restaurants
- moyennes surfaces
- localisés en socles actifs des ilots

Destination des constructions	Surface de plancher en m²
Logements	36 600
Commerces, activités, services	9 000 et 11 000
Dont pôle de loisirs	6000



Les espaces publics

L'allée métropolitaine Section sud

PLACE LAPOYA





HABITER LES RDC

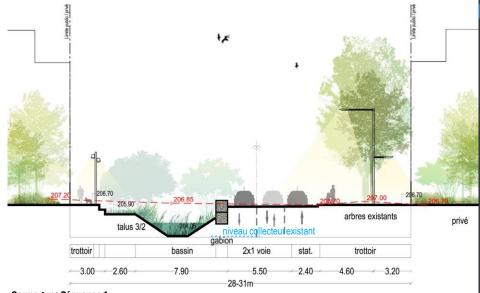


GESTION DE L'EAU



Le parc des ruisseaux Petite Saône amont / rue Colonel Manhes



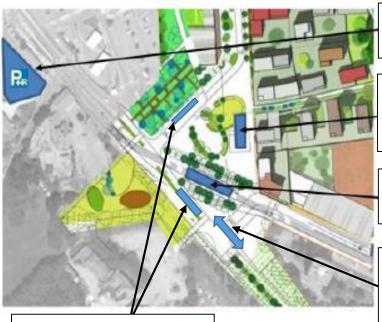


Coupe-type Séquence 1



La place urbaine de la Poya

Support d'un Pole d'Echange multimodal



Emplacement potentiel arrêts bus

Emplacement réservé pour un parc relais

Emplacement potentiel de la gare du Transport par Câble

Emplacement station Tramway

Arrivée CHRONOVELO Grenoble-Fontaine la Poya

LE PROJET D'AMENAGEMENT DE LA 1ère TRANCHE OPERATIONNELLE DES PORTES DU VERCORS

_

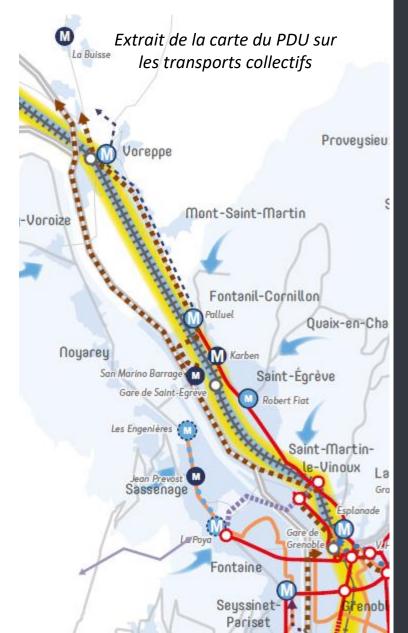
LES INCIDENCES ENVIRONNEMENTALES

LES CIRCULATIONS

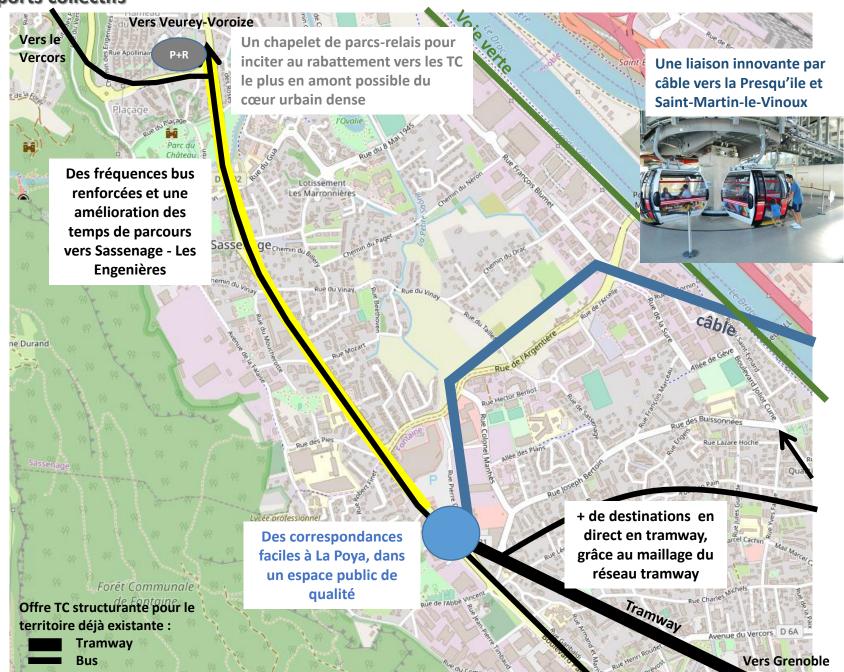
Un micro-PDU pour le territoire nord-ouest

Une étude sur le système de mobilité tous modes à l'échelle du territoire nord-ouest est en cours, en application du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération grenobloise, approuvé le 7/11/2019.

Les propositions sur l'ensemble des modes à l'échelle du territoire nord-ouest seront concertées avec les communes, les habitants, les acteurs économiques et les associations, en vue d'une mise en œuvre à horizon de livraison des premiers logements du projet des Portes du Vercors et de la mise en service du transport par câble.

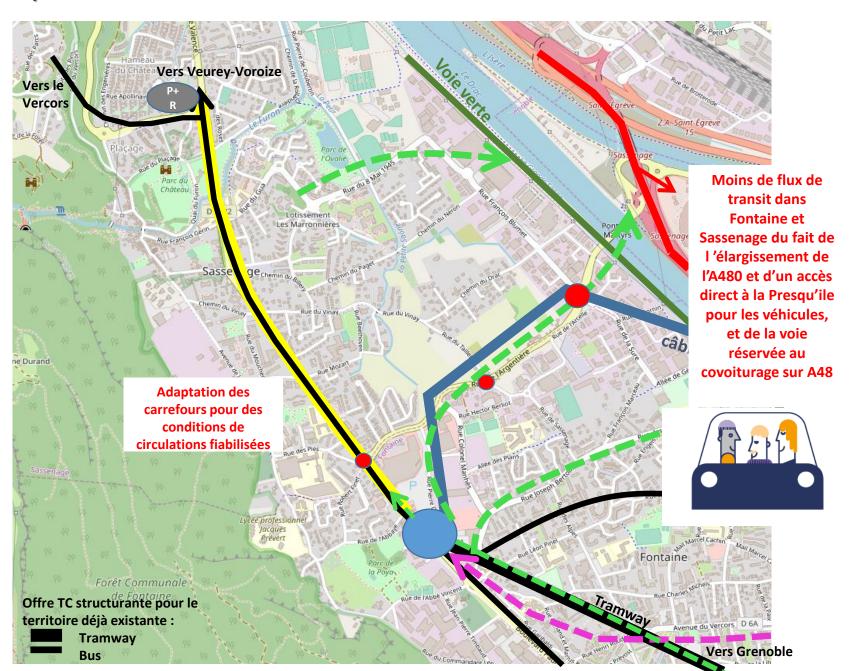


De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassenage, à horizon 2024 en transports collectifs

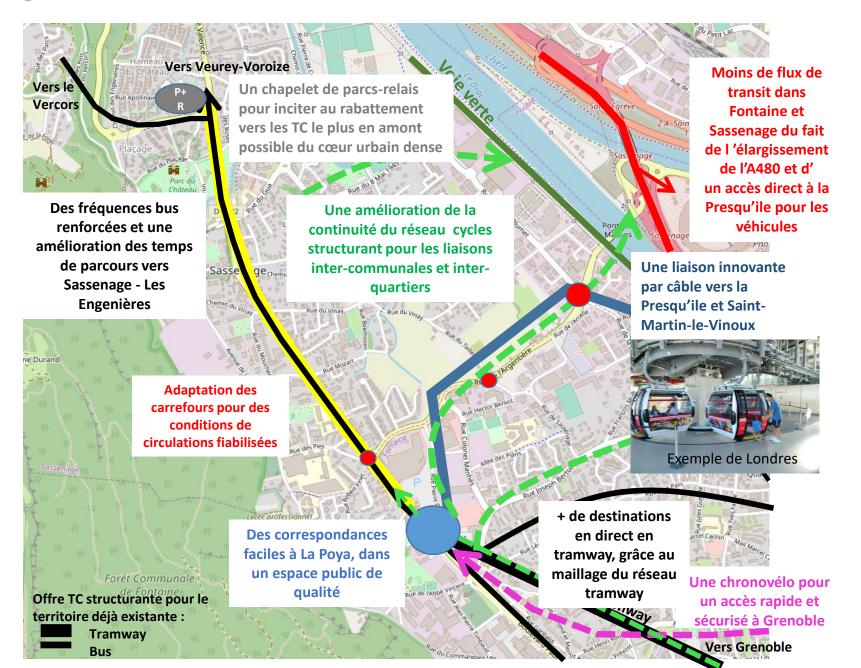


De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassenage, à horizon 2024 pour les cycles du ChateaVers Veurey-Voroize Vers le Vercors D 531 Château Une amélioration de la continuité du réseau cycles and Ne structurant pour les Sasse gechemin liaisons intercommunales et Chemin du Vinay inter-quartiers ne Durand Lycee professionnel Fontaine Une chronovélo pour Forêt Communale Tramway Offre TC structurante pour le un accès rapide et territoire déjà existante : sécurisé à Grenoble **Tramway Vers Grenoble** Bus

De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassenage, à horizon 2024 en véhicules particuliers



De nouvelles solutions de mobilité pour les habitants de Fontaine et Sassenage, à horizon 2024 vision globale



Le risque inondation

Le risque inondation en cas d'épisodes pluvieux intenses

Désimperméabilisation des sols au niveau du projet des Portes du Vercors – passage de 1,8 ha de pleine terre à environ 4 ha

	Surface (ha)	Cr	
État naturel	10.4	0.25	
État actuel	10.4	0.79	
État projet	10.4	0.69	

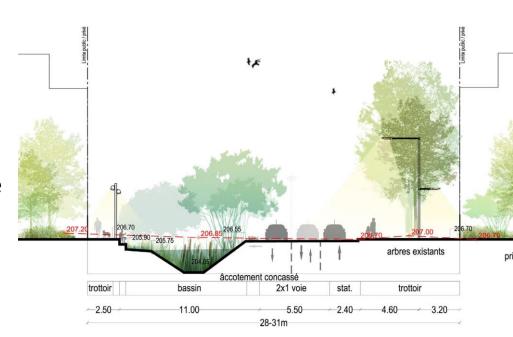




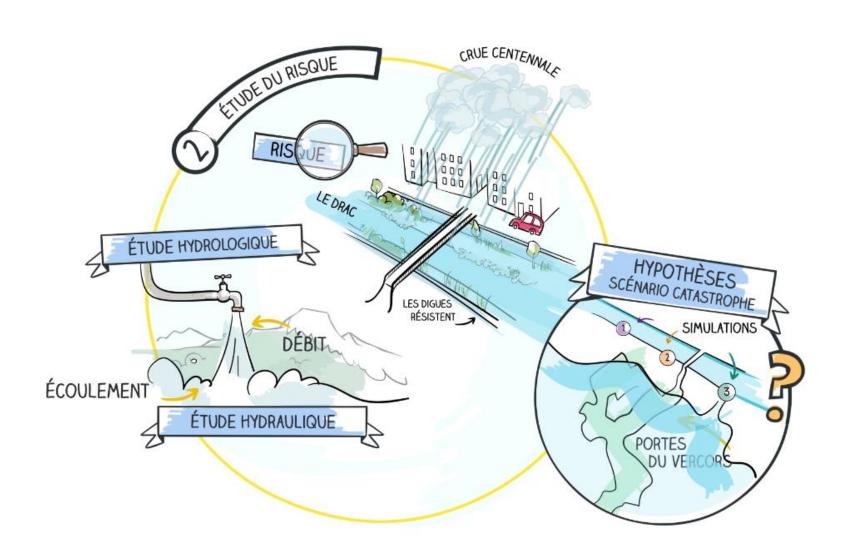
Fonctionnement de la Petite Saône mise à ciel ouvert en cas d'épisode pluvieux intense

Pas d'incidence de la remise à ciel ouvert de la petite Saône sur les débits et les vitesses générés car :

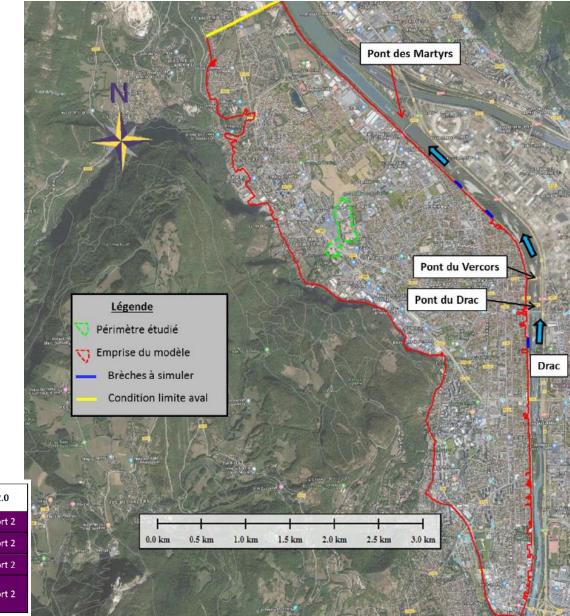
- Présence d'un réseau amont busé limitant le débit entrant dans la petite Saône réouverte
- → Quantité d'eau entrant avant aménagement = Quantité d'eau entrant après aménagement
- Passage d'une buse Béton lisse à un espace végétalisé
- → Diminution de la vitesse dans la petite Saône découverte
- Conservation de la conduite existante de passage sous les pipes
- → Débit envoyé vers la petite Saône aval limité à 0,75 m3/s



Le risque inondation par rupture de brèches du Drac

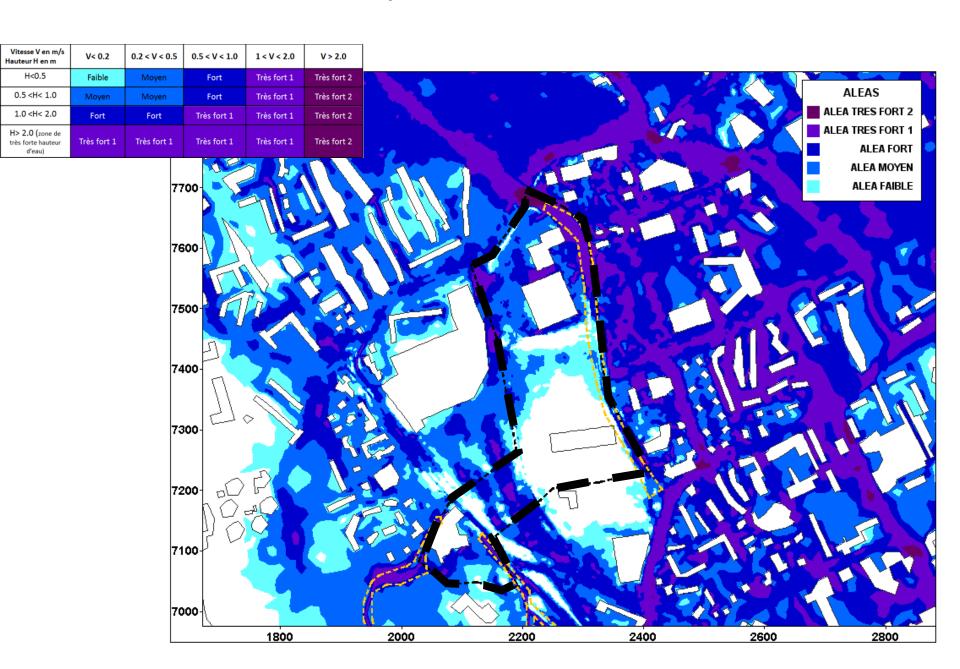


Modélisation hydraulique 2D de la plaine rive gauche du Drac intégrant le projet Portes du Vercors sur la base des hypothèses du PPRI DRAC de 2017 :

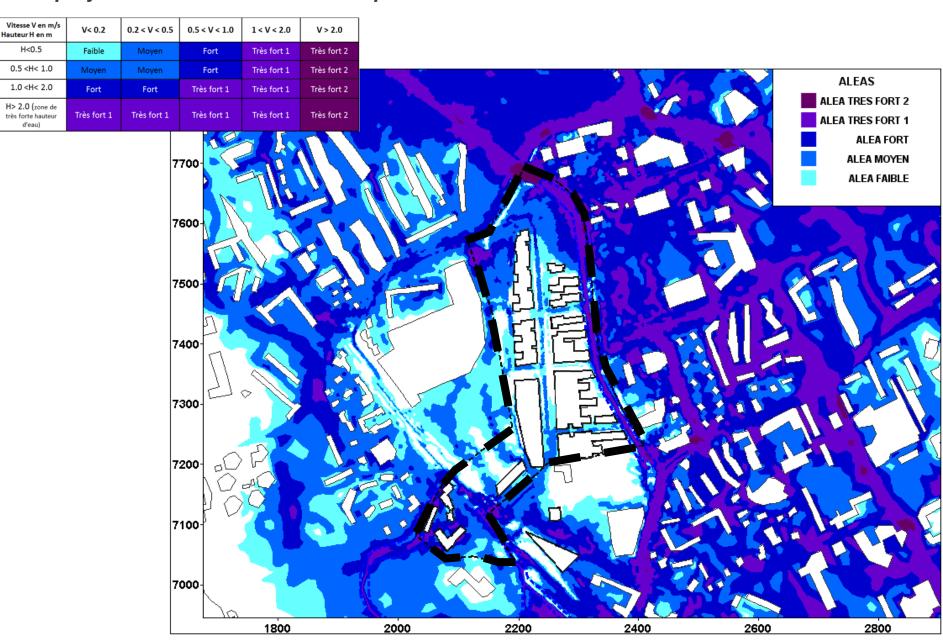


Vitesse V en m/s Hauteur H en m	V< 0.2	0.2 < V < 0.5	0.5 < V < 1.0	1 < V < 2.0	V > 2.0
H<0.5	Faible	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
0.5 <h< 1.0<="" td=""><td>Moyen</td><td>Moyen</td><td>Fort</td><td>Très fort 1</td><td>Très fort 2</td></h<>	Moyen	Moyen	Fort	Très fort 1	Très fort 2
1.0 <h< 2.0<="" td=""><td>Fort</td><td>Fort</td><td>Très fort 1</td><td>Très fort 1</td><td>Très fort 2</td></h<>	Fort	Fort	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2
H> 2.0 (zone de très forte hauteur d'eau)	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 1	Très fort 2

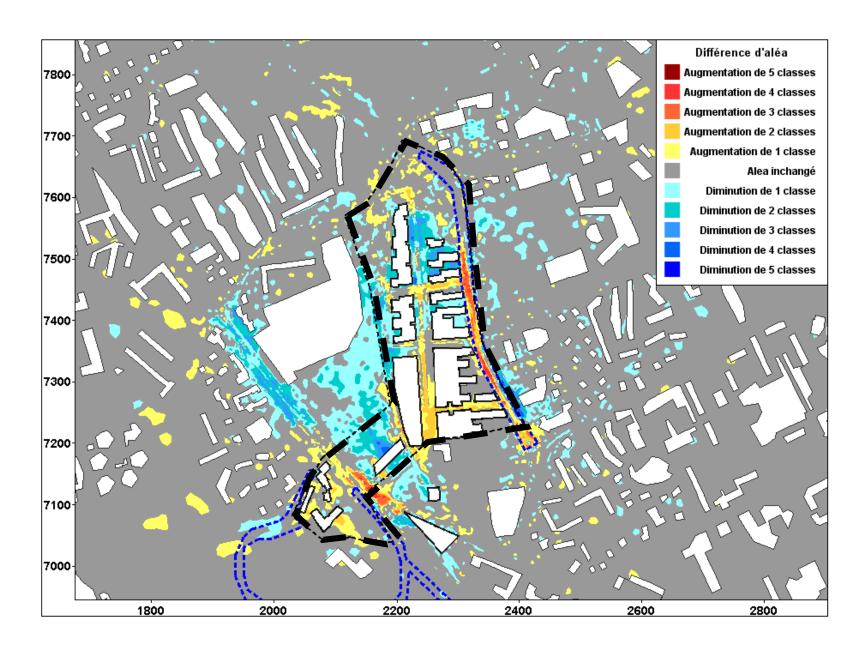
Etat actuel de l'aléas sur la tranche opérationnelle 1



Etat projet de l'aléas sur la tranche opérationnelle 1



Différence de classe d'aléa entre Etat projet et Etat actuel sur Fontaine



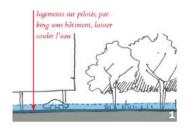
Mise à ciel ouvert de la Petite Saône Amont en cas de rupture de digue du Drac

Fonctionnement de la Petite Saône découverte comme un réservoir (capacité de rétention estimée à 7000 m3) avec :

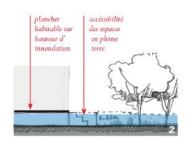
- 1- remplissage progressif lors de la submersion du secteur
- 2- modification provisoire des hauteurs et vitesse lors de son remplissage → néanmoins aucune incidence sur les espaces de vie (bâtis et circulés)
- 3- Pas de modification sur les débits avals

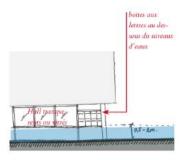


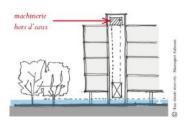
La résilience dans le projet

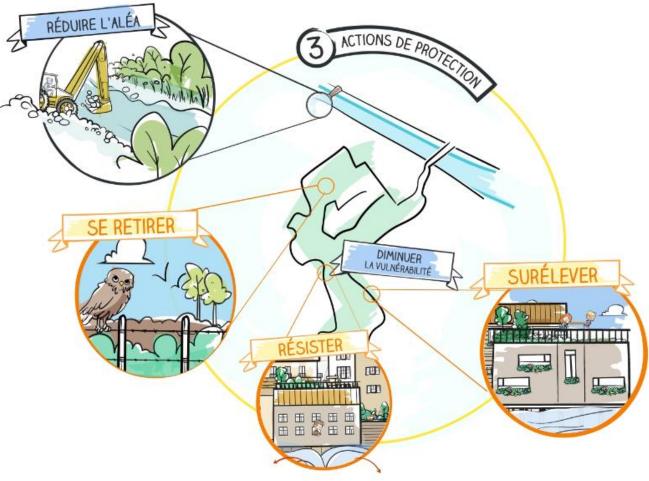








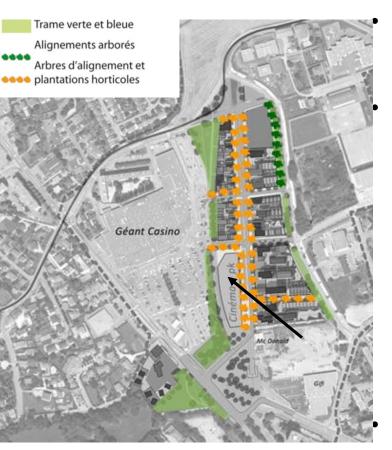




BIODIVERSITE

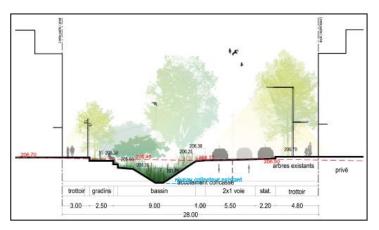
L'existant: présence de surfaces artificialisés et d'un alignement discontinu d'arbres et d'arbustes de 480 ml autour d'une activité industrielle. Espaces utilisés essentiellement pour le nourrissage de la faune

Aménagement proposé : valorisation de la biodiversité à l'échelle de l'ensemble du projet



Renforcement de la trame végétale avec 1 140 ml d'alignement arboré

Valorisation de la présence de l'eau : mise à l'air libre de la Petite Saône avec végétalisation des berges, prairies, arbres en alignement, ...



Amélioration des potentialités d'accueil de la faune : limitation de l'éclairage, recommandation en faveur de la biodiversité dans le nouveau bâti

MERCI DE VOTRE ATTENTION

ET

PLACE AU DEBAT